

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

---

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par  
M. Démoulin, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« qui régissent en Europe l'état de droit démocratique »,

les mots :

« du droit de l'Union européenne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.